

BUDGET LOCAL, PARLONS-EN !

Compte-rendu des échanges avec les habitant·es

Quartier : Esplanade / Bourse-Krutenau / Neudorf / Port du Rhin

Date : Jeudi 30 janvier 2024

Lieu : Maison des Syndicats

Participant·es :

- Syamak Agha Babaei, 1er adjoint à la maire de Strasbourg, en charge des finances
- Carole Zielinski, adjointe à la maire, en charge de la démocratie locale, les initiatives et participation citoyennes
- Jean-Philippe Maurer, président de la Commission finances et budget municipal
- Yasmina Chadli, élue référente du quartier du Port du Rhin
- Antoine Dubois, élu référent du quartier Neudorf et de la Musau
- Aurélie Kosman, élu référent du quartier Bourse Krutenau
- Patrice Schoepff, élu référent du quartier de l'Esplanade

- Question 1 d'une habitante de l'Esplanade représentant une fédération de personnes en situation de handicap

On constate une absence de concertation sur les différents projets d'aménagement sur le secteur de l'esplanade et notamment une absence de prise en compte du handicap. Que devient la charte du handicap ?

- Réponse de Syamak Agha Babaei et Yasmina Chadli

Il est essentiel de donner toute sa place à la Ville marchable, sans conflit d'usage entre piéton·nes et cycles, et qui prenne en compte toutes les problématiques de mobilités rencontrées par les personnes en situation de handicap. Ces dimensions sont intégrées en amont des projets qui sont soumis à la concertation des habitant·es.

- Question 2 d'un habitant du Neudorf, membre d'une association de défense des intérêts des cyclistes

Quelle est la traduction financière et budgétaire du plan Vélo à l'échelle de l'Eurométropole ?

Peut-on envisager un suivi au niveau associatif ?

- Réponse de Syamak Agha Babaei

Nous avons bien noté la demande de suivi associatif, une présentation sera faite à toutes les associations en lien avec la thématique.

- Question 3 d'une habitante du Conseil des XV

Pourra-t-on mettre en ligne la présentation du budget qui est faite ce soir ?

**Quels objectifs de transparence démocratique s'applique aux agent-es de la Ville de Strasbourg ?
Comment se décline le Code de déontologie pour ces agent-es ?**

➤ Réponse de Syamak Agha Babaei

La présentation sera bien en ligne.

La loi 3DS - Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification- du 8 février 2022 qui est venue préciser les règles de déontologie s'impose aux agents-es de la Ville. Par ailleurs des formations sont imposées aux agent-es afin de repréciser le cadre déontologique sur certaines thématiques les plus sensibles : marchés publics, gestion financière, etc.

• Question 4 d'un habitant de Neudorf

Quelles suites seront données au projet de « Territoire Zéro Non recours » ?

➤ Réponse de Syamak Agha Babaei

La Ville souhaite privilégier les situations de familles monoparentales en grandes difficultés économiques et sociales. L'enjeu sera de les aider à accéder aux aides auxquelles ces familles ont droit mais qu'elles ne demandent pas forcément. Un territoire sera ciblé afin de concentrer les moyens et le suivi des ménages. 80% de ces ménages sont des femmes cheffes de foyer, 1/3 au RSA. L'identification des familles se fera via les Centres médico-sociaux.

• Question 5 d'un habitant de Neudorf

Pourquoi avoir supprimé la tarification solidaire pour les jeunes en transport collectif ?

➤ Réponse de Syamak Agha Babaei

Au contraire, la gratuité pour les moins de 18 ans a été décidée par l'Eurométropole de Strasbourg depuis le 1^{er} septembre 2021, pour un accès simplifié à l'ensemble des équipements et services du territoire, et en faire une habitude sur le long terme.

• Question 6 d'un habitant de Neudorf

La Ville devrait davantage prendre en compte et mettre des moyens pour les personnes marginalisées en situation de handicap physique et psychologique.

➤ Réponse de Syamak Agha Babaei et Yasmina Chadli

Effectivement c'est une problématique grave qui est souvent peu traitée, hormis sur le champ associatif. La Ville de Strasbourg a mis en place une structure d'accueil des personnes migrantes qui peuvent rencontrer des problématiques physiques et psychologiques, la T'rève. C'est un lieu de répit, un accueil de jour, pour permettre à ces personnes de préparer leur repas, de se soigner, de laver leurs effets ou tout simplement de se reposer.

- Question 7 d'une habitante membre de l'association le Cardek à la Krutenau

Des annonces ont été faites concernant l'augmentation des budgets alloués aux Centres sociaux culturels (CSC). Or le Cardek, CSC de la Krutenau, demande des locaux depuis plusieurs mois et n'a pas de nouvelles sur le devenir du bâtiment de la Maison des associations.

➤ Réponse d'Aurélie Kosman

Nous sommes en cours d'acquisition d'un bâtiment à HautePierre qui serait le lieu d'atterrissage de la Maison des associations. Cela permettrait de répondre à la demande du Cardek de locaux à la Krutenau.

- Question 8 d'un habitant du Port du Rhin

Pourrait-on introduire la gratuité des transports en commun pour les personnes âgées ?

➤ Réponse de Syamak Agha Babaei

En effet, une réflexion pourrait être ouverte, par symétrie avec les avantages accordés aux jeunes.

- Question 9 d'un habitant du Neudorf

Pourrait-on connaître le coût du Plan Canopée ? A Lingolsheim des arbres ont été plantés puis déracinés.

➤ Réponse de Syamak Agha Babaei

Le plan Canopée ne s'applique que pour la Ville de Strasbourg, avec un objectif de 10 000 arbres plantés d'ici 2030. La saison 4 a été récemment lancée et déjà plus de 3 300 arbres ont été plantés depuis le début du mandat, avec un coût entre 1 000 à 2 000€ par arbre.